

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant 707253 NB Inc.		Date d'inspection Le 31 juillet 2026	
Nom de l'établissement Garderie au pays des merveilles 2		Numéro de permis 2019574	
Adresse 162 chemin Cormier Village Grand-Barachois NB E4P 7A4		Numéro de téléphone (506) 532-9536	
Type de permis Garderie éducative à temps partiel	Nombre maximal d'enfants 15	Âges des enfants ÂGE SCOLAIRE	
Personnel SGE Veronique Berube	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité		

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
--	-----------	--------------------------------	-------------------------------------

Commentaires généraux

La Mentore en Assurance de la Qualité est sur les lieux en avant midi afin d'effectuer une inspection de surveillance.

Les éléments suivants ont été vérifiés :

- L'affichage est affiché dans un endroit bien en vue
- Les dossiers des enfants
- Le consentement signé dans le dossier des enfants
- Les fiches des médicaments administrés
- Les médicaments
- Les dossiers d'incidents
- Santé
- L'orientation des enfants

Les enfants de ce permis sont avec les enfants de l'autre permis pour l'été, car il n'y a pas beaucoup d'enfants qui sont présents. Les enfants ont mangé la collation de l'avant-midi (boîte à dîner) et ensuite aller jouer à l'extérieur.

original signé par
Veronique Berube

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 30 juillet 2026

Date

original signé par
Christine Gallant

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 30 juillet 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"